

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

E
d
i
t
o

cfdt.fr

Le Canard Ô Sang

Octobre 2021



La CFDT ne lâche rien, le combat continue

Appel à la grève

➤ Considérant la situation dans laquelle se trouve l'établissement aujourd'hui par **manque de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail**, il était impensable d'arrêter le mouvement initié.

➤ **La Direction et les tutelles font semblant de ne pas voir la situation s'aggraver.** La colère gronde et s'amplifie au sein de l'EFS, et ce depuis plus d'un an.

➤ **Pour mettre fin au conflit**, et revenir à une situation acceptable pour tous, **la CFDT demande à être reçue** par les décideurs, les tutelles, notamment le ministre chargé de la santé, en personne, pour négocier.



L'enveloppe obtenue par nos actions est HISTORIQUE

(dixit le Président).

Mais

Cette « enveloppe » n'est pour l'instant pas financée. Il faudra donc que l'EFS autofinance ces augmentations de salaire. Pas sûr que l'augmentation tarifaire des PSL prévue en janvier prochain compense totalement ce surcoût... D'autant que le PLFSS 2022 (projet de loi de financement de la sécurité sociale) ne fait aucunement mention de cette augmentation....

L'annonce semble fumeuse !!!

❖ **L'EFS devra donc faire davantage d'économie**, car à cela s'ajoute aussi la baisse de 10M€ de dotation exceptionnelle en 2022 puis encore 10M€ de plus en 2023...

**La première piste d'économie explorée par la direction est la suppression de la prime d'expérience (PE).
l'imagination est au pouvoir dans ce cas-là !**

Regardez sur votre fiche de paie et vous constaterez ce que vous risquez de perdre. Pour la **CFDT**, c'est clair : **aucun salarié ne doit perdre un centime !**

❖ Pour la **CFDT**, **la répartition unilatérale de cette enveloppe est des plus injuste.** Elle accentue les disparités à l'aube de la négociation de la classification et des rémunérations associées. **Si la Direction pensait calmer les infirmier.ère.s, les technicien.ne.s de labo, les médecins et tous les autres, c'est raté !!** Comment accepter que certain.e.s aient obtenu et d'autres non, alors que tous les personnels sont dans le même bateau, voire dans la même galère !

Réglons le problème des salaires, mais en parallèle améliorons les conditions de travail !

❖ **On ne peut plus continuer comme ça :** des absences non remplacées, des horaires qui ne sont pas respectés, des plannings qui changent tous les semaines quand ce n'est pas tous les jours, des appels au domicile pour des remplacements au pied levé...

Le mode dégradé devient le fonctionnement normal.

❖ **Avant d'être efficaces, soyons efficaces !** L'EFS était sur la ligne de crête et vient de tomber du mauvais côté ! La surefficience n'entraîne que désorganisation, mal-être, fatigue, burn-out, arrêts maladie... la santé des personnels se détériore tous les jours un peu plus.

La CFDT appelle à un nouveau mouvement de grève la semaine du 1^{er} au 5 novembre 2021 (semaine des CSE régionaux).

La **CFDT** vous invite à vous rapprocher de vos représentants **CFDT** régionaux pour l'organisation de cette grève. Ces dates ont été choisies sur des jours d'instance, car les élus **CFDT**, personnels non assignés ces jours-là, seront en grève !

Sommaire :

Pétition - C'est l'histoire d'un.e biologiste en colère
Actions en justice - Reingénierie du diplôme de technicien de laboratoire
Baromètre social
Les CMR ne sont plus une menace fantôme
De nouveaux droits pour le personnel

p 2
p 3
p 4
p 5
p 5 et 6

PÉTITION

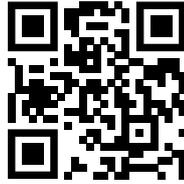
« SAUVONS LA TRANSFUSION SANGUINE FRANÇAISE »

➤ L'intersyndicale a également lancé une pétition :

« Sauvons la transfusion sanguine française »

➤ En scannant le QR code, vous tomberez directement sur la pétition.

➤ En recopiant le lien dans votre navigateur, vous tomberez directement sur la pétition.



<https://www.change.org/sauvonslatransfusion>

C'EST L'HISTOIRE D'UNE BIOLOGISTE EN COLÈRE

➤ Lors des derniers appels à la grève :

❖ De plus en plus de Biologistes de l'EFS ont décidé de marquer leur colère et leur ras-le-bol en se joignant au mouvement.

Mais pourquoi donc ?

➤ La CFDT vous l'explique :

❖ **Imaginez le tableau** : vous avez fait en moyenne 10 ans d'études de médecine ou de pharmacie. Contrairement à vos collègues partis s'installer dans les laboratoires privés beaucoup plus rémunérateurs, vous avez fait le choix d'intégrer l'EFS, Etablissement public dont l'image et les valeurs vous parlent plus que des groupements de laboratoires rachetés par des mutuelles, des assurances ou des fonds de pension.

❖ Dès votre embauche, vous êtes propulsé responsable de laboratoire voire même responsable de site sans aucune formation de management, de droit du travail ou de gestion d'un établissement.

A vous maintenant de gérer les demandes du personnel alors que vous ne maîtrisez pas encore la structure ou les accords collectifs, les problèmes de qualification des locaux ou de sanitaires bouchés. Et puis il y a l'audit interne ou mieux, le Cofrac qui arrive ! Sans compter bien sûr, tous ces nouveaux logiciels dont vous n'aviez jamais entendu parler !

❖ Et tout ça alors que vous démarrez votre formation en immuno-hématologie receveur, en thérapie cellulaire ou en biologie du donneur de sang, domaines qui n'ont été que peu ou pas abordés lors de vos études.

❖ On exige de vous une totale loyauté envers la Direction. Il faut se positionner du côté de l'employeur même si vous êtes en désaccord avec ses directives et ce sera rappelé lors des grand-messes que sont les réunions nationales ou régionales des cadres et des responsables de services.

Gare à vous si vous sortez du costume du brave soldat en guerre contre les méchants représentants des personnels !

❖ Par contre, pas la peine d'espérer pouvoir décider ce qui est le mieux pour votre service : les effectifs, les augmentations de salaire, ce n'est pas de votre ressort. Il y a les services des DRH pour vous dire de combien d'ETP vous avez besoin et pour répartir en toute opacité les augmentations salariales annuelles. Par contre, on

vous laissera gérer seul.e la colère et la déception de votre équipe épuisée et en colère !

❖ Oh et il y a la disponibilité !

Le non-respect des repos d'astreinte du fait du manque de biologistes ou des réunions qui se multiplient, et bien sûr les appels sur les repos ou les congés en tant que responsable de site ou de laboratoire... **Votre téléphone devient une extension de vous-même. Même en vacances, vous gardez un œil sur vos mails.**

❖ Et quelle reconnaissance pour ces bons et loyaux services ? Pour avoir traversé avec les salariés de votre labo/site cette période difficile de la pandémie en tenant bon et en permettant à l'activité de perdurer et donc aux patients de pouvoir continuer d'être pris en charge : **RIEN !**

❖ Les biologistes ont été totalement exclus de la Décision Unilatérale de l'Employeur d'augmentations des salaires. Votre seul espoir de reconnaissance ? L'enveloppe des augmentations individuelles... On vous dit qu'elle a été gonflée cette année et qu'un « effort » sera fait pour les métiers médicaux mais là aussi, tout se fera en parfaite opacité et sans aucune équité de traitement.

A travail égal, salaire égal ? sûrement pas à l'EFS !

❖ 17 postes de biologistes sont actuellement disponibles sur EFS recrute, certains depuis plusieurs années... Au vu des conditions de recrutement et notamment financières, ils ne sont pas près de trouver preneurs... Et ce sont toujours les mêmes qui vont devoir pallier à ces absences et ces non-recrutements. Signer pour plusieurs sites en même temps est devenu le quotidien de nombreux biologistes ces dernières années.

Donc oui, les Biologistes de l'EFS sont fatigués et en colère et ce serait bien que la Direction de l'EFS l'entende enfin !



📌 La CFDT, en tant qu'Organisation Syndicale qui représente tous les salariés, y compris les cadres, portera et défendra donc la voix et les revendications des biologistes, eux aussi oubliés des oubliés.

ACTIONS EN JUSTICE (référé du 4 octobre)

VICTOIRE, l'entrave de la direction au fonctionnement des instances reconnue !

➤ Après des années de non-respect de la législation, après maintes demandes faites par les élus auprès de la direction de se remettre dans les clous, après maintes alertes, et devant l'inaction de la Direction, le **Comité Social et Economique Central (CSEC)** et le **Comité Social et Economique de Centre Pays De La Loire** (tous les deux majoritairement CFTD) ont déposé en référé une action contre la Direction de l'EFS.

➤ Le **Tribunal Judiciaire de Bobigny** a donné raison aux élus, et a condamné la Direction de l'EFS pour entrave aux Instances Représentatives du Personnel et à verser des dommages et intérêts.

Voici les éléments jugés par le tribunal :

❖ Pas de mise en place de la **Banque de Données Sociale et Economique**, outil de travail essentiel pour les Représentants du Personnel et qui aurait dû être mise en place au plus tard en juin 2014.

La direction a 15 jours pour se mettre en conformité sinon elle payera 10 000€ d'amendes pour chaque jour de retard.



❖ **Consultation des CSE et du CSEC** : la Direction tente parfois de se soustraire à ses obligations de consultation des Instances dans le cadre de la politique sociale de l'Etablissement ou de projets régionaux impactant les conditions de travail des salariés.

La direction doit donc suspendre ses projets afin de reprendre depuis le début le dialogue social via la procédure d'information consultation des élus du cse, sous peine d'amendes.

❖ Pour tout cela, le **Tribunal Judiciaire de Bobigny** a caractérisé un délit d'entrave aux prérogatives des Instances de la part de la Direction de l'EFS.

Chaque direction (nationale et CPDL) est condamnée à verser 5000€ de dommages et intérêts et rembourser 2000€ de frais d'avocat.

REINGÉNIERIE DU DIPLÔME DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE

➤ Le groupe de travail ministériel piloté par la DGOS (Direction générale de l'offre de soin) et regroupant les employeurs de techniciens de laboratoire médical se réunit depuis le 8 septembre 2021 pour parler de l'avenir du diplôme de technicien de laboratoire.

Sans l'EFS... Alors que l'EFS est le plus gros laboratoire médical de France !! Chercher l'erreur ?

❖ La **CFDT** et quelques adhérents tech de labo EFS, de terrain ont participé aux travaux préliminaires de ce groupe de travail ministériel. Il était dommage d'en rester là et de ne pas faire valoir le métier de tech de labo au sein de l'EFS dans cette réingénierie du diplôme.

❖ La **CFDT** a donc prévenu la Direction de l'EFS qui n'était pas au courant de cette réingénierie et fait marcher ses leviers directement au niveau de la DGOS qui a répondu dès le lendemain, favorablement à l'intégration de l'EFS dans ce groupe de travail ministériel.

Merci qui ? Merci la CFDT !

➤ **Maintenant, il ne suffit pas de siéger, il faut défendre les particularités du métier de technicien de laboratoire à l'EFS** (Préparation, Qualification, Immuno-hématologie, Distribution, CQ, Thérapie, Métro...).

La CFDT, partie prenante de ce groupe, fera le JOB de son côté.



BAROMÈTRE SOCIAL 2020

Les problèmes de conditions de travail et de rémunération mis en avant.

➤ **52% des personnels ont répondu à l'enquête *Baromètre social* réalisée tous les 2 ans.**

La CFDT a fait une demande officielle pour que ce baromètre soit réalisé tous les ans pour un meilleur suivi.

❖ 59% des répondants se disent satisfaits de leur travail, pourtant **plus d'un personnel sur deux déplore que ses conditions de travail se soient dégradées**, presque la moitié des personnels se dit insatisfaite de l'organisation du travail.

❖ **67% sont inquiets concernant l'avenir de l'EFS.** Plus de la moitié des répondants trouve que le travail a un impact négatif sur sa santé et qu'il le stress. **Heureusement, la solidarité au sein des équipes reste un élément fort avec 92% des personnels qui sont satisfaits** du fonctionnement des équipes, sinon venir au travail deviendrait insupportable.



➤ **La perception de la considération de la Direction pour les personnels évolue peu :**

❖ 72% des personnels trouvent que la Direction est éloignée des préoccupations de terrain.

❖ **68% pensent que la Direction ne prend pas en compte la dimension humaine dans ces décisions.** Près d'un personnel sur deux estime que les changements ne sont pas bien accompagnés. Près d'un tiers des personnels a déjà consulté un médecin pour stress au travail et plus d'un personnel sur deux a du mal à décrocher mentalement en dehors de son temps de travail ! Preuve en est qu'il ne faut plus solliciter les personnels en dehors de ses heures !!

➤ **Ces chiffres restent très mauvais** alors que l'on pourrait penser qu'il n'est pas très difficile de les faire progresser sauf si la Direction n'est finalement pas disposée à considérer les personnels dans ses décisions....

❖ La communication institutionnelle numérique verticale de la direction n'est pas une solution. **Les personnels veulent être informés en étant associés aux décisions.** Cela passe aussi par le dialogue social qui fait trop souvent défaut lors de la présentation des projets dans les CSE et CSEC.

La CFDT le déplore et ne cesse d'alerter les directions à ce sujet.

➤ **Autre point très négatif la rémunération :**

❖ **Seuls 35% des personnels sont satisfaits de leur rémunération** et pensent qu'ils seraient mieux payés ailleurs.

❖ Ces chiffres parlent d'eux même et expliquent le mouvement social actuel, **il faudrait maintenant que la Direction et les Tutelles entendent enfin la colère des personnels et les revendications de la CFDT.**

➤ **Fait notoire :**

❖ 25% des répondants déclarent avoir connu une situation de violence et/ou de harcèlement.

❖ 35% déclarent en avoir été témoin...

➤ **Un baromètre social qui pointe du doigt :**

❖ le niveau des rémunérations.

❖ Les problèmes d'organisation.

❖ La prise en compte des personnels par la Direction.

❖ L'impact du travail sur la santé des personnels.

Beaucoup de pistes d'amélioration qui avaient déjà été identifiées dans les précédents baromètres sociaux sans une réelle prise en compte par la Direction.

Alors quand on cumule mauvais salaire et mauvaises conditions de travail, il ne faut pas s'étonner que la maison EFS soit en feu !!

➤ **En 2020, suite à l'alerte de la CFDT, le Président se disait optimiste. L'est-il encore ?**

❖ Poser sur du papier glacé ou apparaître dans des médias, va-t-il arranger les conditions de travail des personnels ?

La CFDT veut maintenant que :

La Direction mette en place des plans d'action efficaces pour les personnels, il en va de l'avenir de l'EFS, de ses activités, de l'éthique transfusionnelle française et de la santé des personnels !



LES CMR NE SONT PLUS UNE MENACE FANTÔME

La liste exhaustive des CMR (*produits chimiques Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques*) existe enfin !

➤ L'EFS existe depuis presque 20 ans mais a ENFIN daigné respecter son obligation légale et recenser de façon exhaustive les CMR. Ils sont sortis du côté obscur.

Victoire !! Hora ! Fantastique !!

❖ Bon, on ne s'enflamme pas ! La loi date de plusieurs dizaines d'années tout de même, mais les occasions de se réjouir sont tellement rares en ce moment qu'il faut savoir savourer.

Jeune Padawan, savourer - tu dois, mais très TRÈS patient - surtout - savoir être - tu dois !

❖ Jusqu'à présent, les collègues (femmes, enceintes ou non, hommes) pouvaient bosser les mains jusqu'aux coudes dans les CMR...

Pas grave pour la direction ? ce qu'on ne voit pas, ne nuit pas ? un p'tit coup de lavette et c'est bon ?

INTOLERABLE !



Mais après le Réveil de la Force et plusieurs interpellations en séance de CSEC par les élus CFDT, plusieurs courriers, plusieurs interpellations de l'inspection du travail et des menaces de son intervention, la situation a évolué.

❖ Aujourd'hui, enfin, nous avons les produits CMR de façon exhaustive, ventilés par lieu de travail. Il reste maintenant à vérifier les moyens de préventions associés. Qu'ils soient adaptés, efficaces et performants. Vérifier aussi pour chaque CMR s'il n'est pas substituable par un autre produit non CMR.

Mais, car il y a un « mais », et pour les autres produits chimiques (non CMR) ? le recensement exhaustif, c'est pour quand ? Faudra-t'il 21 années supplémentaires ? Espérons que non... Un nouvel espoir...

➤ La CFDT a réclamé que la liste exhaustive de TOUS LES PRODUITS CHIMIQUES soit réalisée.

❖ La Direction va essayer et seulement essayer ?! "N'essaie pas ! Fais-le ou ne le fais pas ! Mais il n'y a pas d'essai." L'obligation de l'employeur de prévention et de protection est sans équivoque à ce sujet.

➤ La CFDT vous conseille fortement de lister lors de votre visite médicale tous les produits chimiques auxquels vous êtes exposés et les moyens de prévention et de protection mis en place.

Rappel : Toute exposition à un PC dangereux (CMR ou non) est un accident du travail. Il doit être déclaré auprès de l'employeur.

Suite à la réforme sur la santé au travail : si le service de santé au travail constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, le médecin du travail devra mettre en place une surveillance post-exposition ou post-professionnelle.



DE NOUVEAUX DROITS POUR LES PERSONNELS

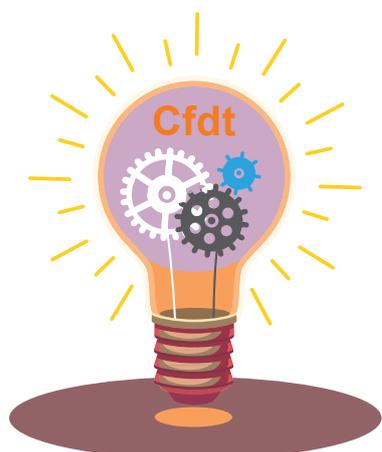


📌 ANCIENNETÉ - CONVENTION COLLECTIVE

AVANT	MAINTENANT (Applicable depuis le 8 septembre 2021)
Sont considérées comme du temps de présence pour le calcul de l'ancienneté les périodes de congé parental suivantes :	
Pour la moitié de leur durée, les périodes de congé parental d'éducation	En totalité de leur durée, les périodes de congé parental d'éducation débutant à partir du 1 ^{er} septembre 2021 ou postérieurement au 1 ^{er} Septembre 2021

<p style="text-align: center;">AVANT</p>	<p style="text-align: center;">MAINTENANT (Applicable depuis le 8 septembre 2021)</p>
<p>Définition de la famille : les personnes apparentées vivant au sein d'un même foyer fiscal ou les personnes vivant en union libre dument constatée ou ayant un PACS</p>	<p>Définition de famille et de foyer fiscal supprimés</p>
<p>Pas de cumul en cas de : concubinage, de PACS ou de mariage avec le même partenaire</p>	<p style="text-align: center;">Mariage et/ou PACS du salarié : 5 jours</p>
	<p style="text-align: center;">Mariage de son père et/ou de sa mère : 1 jour</p>
<p>Décès : ⇒ Du conjoint : 5 jours ⇒ D'un enfant : 5 jours ⇒ D'un ascendant, d'un descendant, d'un frère ou d'une sœur, d'un gendre ou d'une bru, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur du conjoint : 2 jours</p>	<p>Décès : ⇒ Du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin : 5 jours ⇒ D'un enfant : 5 jours ⇒ D'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne à charge effective et permanente de moins de 25 ans : 10 jours* ⇒ D'un enfant, quel que soit son âge, s'il était lui-même parent : 7 jours* ⇒ D'un père, d'une mère, d'un grand-parent, d'un arrière grand-parent, d'un petit-enfant, d'un arrière petit- enfant, d'un frère ou d'une sœur et de leur conjoint, d'un gendre ou d'une bru, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur du conjoint : 3 jours ⇒ D'un oncle, d'une tante, d'un neveu et d'une nièce : 2 jours</p>

* Droits à absence rémunérée non cumulables avec le droit à absence rémunérée en cas de « décès d'un enfant »



Retrouvez tous les accords sur le site de la section **CFDT** de l'EFS.

C'est facile !

Taper EFS et CFDT dans votre moteur de recherche



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.



Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt: en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève*.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"

Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié*.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Cfdt:

PARTAGE
DE TOIT

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !